

Deuxième trimestre 2017 : Boralex annonce des résultats d'exploitation en hausse

Montréal, le 9 août 2017 – Pour la période de trois mois close le 30 juin 2017, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre une hausse de sa production, des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A) par rapport au deuxième trimestre 2016.

« Nous sommes particulièrement fiers de ces résultats qui confirment le bien-fondé de notre stratégie d'expansion, a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. De plus, grâce à notre approche axée sur la diversification de nos sites, tant sectorielle que géographique, la bonne performance des sites éoliens au Canada et des centrales hydroélectriques aux États-Unis a plus que compensé le fait que les conditions ont été moins favorables du côté des sites éoliens français et des centrales hydroélectriques canadiennes. »

Faits saillants de l'exploitation

Note : les chiffres entre parenthèses ci-dessous indiquent les résultats selon la méthode de consolidation proportionnelle, par rapport à ceux obtenus selon IFRS.

Au cours du deuxième trimestre 2017, Boralex a produit 744 GWh (863 GWh) d'électricité, en hausse de 31 % (27 %) par rapport à la même période en 2016. Cette hausse est en majeure partie attribuable à la contribution des sites acquis et mis en service après le 30 juin 2016 et qui représentent une puissance installée de 274 MW.

Excluant la contribution de ces sites, la production des installations existantes a augmenté de 7 % (7 %), grâce notamment à la performance améliorée des centrales hydroélectriques américaines qui ont bénéficié d'une meilleure hydraulité au cours du dernier trimestre, ce qui a permis de compenser la baisse de production des sites éoliens français et des centrales hydroélectriques canadiennes. Rappelons que les conditions climatiques sont généralement moins favorables pour le secteur éolien au deuxième trimestre.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de trois mois closes les 30 juin			
	2017	2016	2017	2016
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	744	566	863	678
Produits de la vente d'énergie	92	65	105	77
BAlIA(A) ⁽²⁾	57	38	67	48
Marge du BAlIA(A) (%)	62	58	64	63
Résultat net	(7)	(7)	(7)	(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(2)	(7)	(2)	(7)
Par action (de base et dilué)	(0,02 \$)	(0,11 \$)	(0,02 \$)	(0,11 \$)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	38	29	43	33
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	44	27	46	28

- (1) Ces chiffres sont ajustés en consolidation proportionnelle et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).
- (2) Le BAlIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).
- (3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de six mois closes les 30 juin			
	2017	2016	2017	2016
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	1 653	1 387	1 926	1 651
Produits de la vente d'énergie	211	171	240	199
BAlIA(A) ⁽²⁾	144	118	165	138
Marge du BAlIA(A) (%)	68	69	69	70
Résultat net	9	16	9	16
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	15	14	15	14
Par action (de base et dilué)	0,20 \$	0,20 \$	0,20 \$	0,20 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	93	105	105	115
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	102	87	114	98

Notes (1), (2) et (3) idem au tableau précédent.

Faits saillants financiers

Pour le deuxième trimestre 2017, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 92 M\$ (105 M\$), en hausse de 41 % (36 %) par rapport à la même période de 2016. C'est ce qui lui a permis de dégager un BAlIA(A) en hausse de 52 % (39 %) pour atteindre 57 M\$ (67 M\$). Ainsi, la Société a vu sa marge de BAlIA(A) augmenter de quatre points de pourcentage, passant de 58 % à 62 % par rapport à la même période en 2016 (63 % à 64 %).

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement a atteint 44 M\$ (46 M\$) au deuxième trimestre 2017, contre 27 M\$ (28 M\$) un an plus tôt. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à la hausse de 19 M\$ (19 M\$) du BAIIA(A).

La Société déclare une perte nette attribuable aux actionnaires de 2 M\$ ou 0,02 \$ par action (de base et dilué) pour le deuxième trimestre de 2017, contre une perte de 7 M\$ ou 0,11 \$ par action (de base et dilué) un an plus tôt. Soulignons que la consolidation proportionnelle des résultats n'a aucune incidence sur le résultat net.

Perspectives

Borex poursuit sa stratégie d'expansion. D'ici la fin de l'exercice 2017, quatre nouveaux sites éoliens en France entreront en service pour une puissance installée additionnelle de 87 MW. Ainsi, à la fin de l'exercice 2017, Borex aurait alors une puissance installée sous son contrôle de 1 456 MW, en hausse de 321 MW ou 28 % par rapport au 31 décembre 2016. Rappelons qu'en janvier 2017, la Société a complété la plus importante transaction de son histoire, avec l'acquisition du site Niagara Region Wind Farm de 230 MW.

Le portefeuille de projets de la Société prévoit la mise en service de quatre nouveaux sites éoliens en France, un site éolien au Canada et une première centrale hydroélectrique ontarienne, Yellow Falls, d'une puissance installée de 16 MW, pour un total de 120 MW au cours de l'exercice 2018. En 2019, le projet éolien Otter Creek de 50 MW verra le jour au Canada. Borex a acquis une participation majoritaire dans ce projet au cours du premier trimestre 2017.

Ces sites déjà en cours d'aménagement porteront, une fois complétés, la puissance installée de Borex à 1 626 MW, ce qui se situe à moins de 375 MW de la cible de 2 000 MW d'ici la fin de 2020. Compte tenu des projets à un stade avancé de développement en France et des démarches entreprises ailleurs en Europe et en Amérique du Nord, la direction de Borex est confiante d'atteindre cet objectif qui représente un taux de croissance annuelle composée prévu de l'ordre de 10 %.

En parallèle, Borex poursuit sa stratégie d'expansion sur les marchés de l'Alberta et du nord-est des États-Unis. À cet égard, elle a annoncé le 27 juillet dernier qu'elle avait déposé trois soumissions distinctes pour un même projet éolien dans le cadre de l'appel d'offres pour l'approvisionnement d'énergie renouvelable, lancé le 31 mars dernier par l'État du Massachusetts. Le projet proposé, SBx, est un projet de 300 MW situé sur le territoire privé de la Seigneurie de Beaupré dans la Grande région de la Capitale-Nationale du Québec. S'il était sélectionné, SBx constituerait la quatrième phase des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, le plus important regroupement de parcs éoliens au Canada avec une capacité déjà installée de 364 MW. SBx serait entièrement développé, financé, construit et opéré par Borex et Gaz Métro.

Finalement, tout récemment, la Caisse de dépôt et placement du Québec est devenue le plus grand actionnaire de Borex suite à l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégories A de Borex détenues par Cascades Inc., représentant 17,3 % des actions en circulation. Dans le cadre de cette transaction, Borex a notamment convenu d'explorer avec la Caisse des occasions de partenariat relativement à des investissements dans des projets à être développés par Borex, en ligne avec sa stratégie de croissance.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 18 septembre 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2017. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience en matière d'optimisation d'actifs dans quatre secteurs d'activité : éolien, hydroélectrique, thermique et solaire. Elle s'assure d'une croissance soutenue grâce à une approche fondée sur la diversification, tant géographique que sectorielle, et une expertise de plus de 25 ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les règlementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise en IFRS et en consolidation proportionnelle le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour inclure d'autres éléments. La marge brute d'autofinancement correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.

La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Consolidation proportionnelle

Le rapport intermédiaire contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Selon la méthode de consolidation proportionnelle, qui n'est plus permise en vertu des IFRS, les postes Participations dans les Coentreprises et Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises sont éliminés et remplacés par la part de Boralex (50 %) dans tous les postes aux états financiers (revenus, dépenses, actifs et passifs). Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Cusson
Directrice,
Affaires publiques et communications
Boralex Inc.
(514) 985-1353
julie.cusson@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex Inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com

Source : Boralex